



Attestation Pôle-Emploi

Par **Droopy72**, le **19/02/2022** à **23:47**

Bonjour,

Suite à deux jugements en Cour d'Appel, j'ai obtenu une reconnaissance de mes CDD à temps partiel en CDD à temps complet. Les liquidateurs judiciaires m'ont réglé les sommes que la Cour d'Appel m'a octroyées, avec les bulletins de paie, mais je n'ai pas reçu les attestations de travail modifiées pour Pôle Emploi.

Quels sont les recours que j'ai pour pouvoir les obtenir sans passer par des huissiers ?

Merci.

Par **Marck.ESP**, le **20/02/2022** à **13:58**

Bonjour

Votre attestation peut être réclamée auprès du liquidateur judiciaire, normalement pas besoin d'huissier.